

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 195
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2021

RÉGIMES DE RETRAITE DES MINES, DE LA SEITA ET DIVERS



PROGRAMME 195
Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Marie CHANCHOLE

Sous-directrice à la direction du budget

Responsable du programme n° 195 : Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Le programme "Régimes de retraites des mines, de la SEITA et divers" porte les subventions qui visent à équilibrer financièrement un ensemble de régimes spéciaux de retraite qui ont pour caractéristique commune d'être fermés (c'est-à-dire qu'il n'y a plus aucun nouvel affilié) et en rapide déclin démographique. Certains régimes comportent encore un petit effectif de cotisants, alors que d'autres sont quasiment éteints. Ces régimes étant en incapacité de se financer par eux-mêmes dans le cadre d'un fonctionnement en répartition, l'Etat leur verse, via ce programme budgétaire, des subventions qui traduisent l'expression de la solidarité nationale envers les bénéficiaires de ces différents régimes.

L'ensemble de la dépense du programme s'est élevée à 1 129,8 M€ en 2021, après 1 199,5 M€ en 2020, soit une diminution de 69,7 M€ (-5,8 %).

La diminution de la dépense s'explique principalement par la démographie des régimes. Ainsi, le régime des mines, qui représente 88 % de la dépense du programme, a vu sa démographie de pensionnés (droit direct et réversion) diminuer de 221 000 à 206 000.

En contrepartie du financement par la solidarité nationale, l'État demande aux organismes chargés de la gestion de ces régimes une action efficace, réalisée à un coût maîtrisé, mesurée notamment au travers des indicateurs de performance du programme. En particulier, la signature en février 2022 de la convention d'objectifs et de gestion (COG) pour la période 2022-2024 de la Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines (CANSSM) s'inscrit dans cette perspective.

Afin de mesurer et comparer les progrès réalisés, la méthodologie de la plupart de ces indicateurs a été uniformisée au sein de la mission « Régimes sociaux et de retraite ». Pour des régimes en déclin démographique, l'enjeu principal est en effet de maintenir et d'améliorer les indicateurs de gestion, dans un contexte de baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires et de coûts fixes par nature difficilement pilotables. L'analyse des résultats de ces indicateurs démontre l'atteinte des objectifs fixés en projet de loi de finances.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser la gestion des régimes

INDICATEUR 1.1 : Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions (tous droits)

INDICATEUR 1.2 : Dépenses de gestion pour 1€ de prestations servies (caisse des mines)

INDICATEUR 1.3 : Dépenses de gestion pour 1€ de prestations servies (régime SEITA)

OBJECTIF 2 : Optimiser le taux de recouvrement

INDICATEUR 2.1 : Taux de récupération des indus et trop versés

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser la gestion des régimes

INDICATEUR

1.1 – Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions (tous droits)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Régime de retraite des mines	€	180	205	200	232	232	Non déterminé
Régime SEITA	€	341,6	340,6	350,7	342,98	346,04	Non déterminé

Commentaires techniques

Source des données : CANSSM et service gestionnaire de la Caisse des dépôts pour les mines, l'APC pour le régime de la SEITA.

Mode de calcul : montant des rémunérations versées à l'institution gestionnaire rapporté au nombre de dossiers de primo-liquidation de pension traités.

Régime de retraite des mines : l'indicateur rapporte les seuls coûts de personnel directement rattachés au processus de liquidation au nombre de primo liquidations suite à la prise en compte des amortissements de différents projets informatiques.

Régime de retraite de la SEITA : le coût unitaire de la primo-liquidation en tant qu'acte de gestion est un des éléments du calcul global de la rémunération de l'APC qui repose sur un tarif par acte de gestion et intègre également les coûts de fonctionnement pour l'APC. L'indicateur repose donc sur un calcul de coût complet et non sur la présentation de la seule masse salariale. La progression du coût de primo-liquidation est donc celle du coût unitaire de l'acte de gestion fixé par l'APC, revalorisé chaque année en fonction de l'inflation prévisionnelle. Il est donc stable en euros courants. A la fin de chaque gestion, l'écart entre le coût unitaire revalorisé sur une base provisionnelle et le coût constaté fait l'objet d'une régularisation. Le résultat ne peut donc être directement comparé à celui d'autres régimes de la mission.

INDICATEUR

1.2 – Dépenses de gestion pour 1€ de prestations servies (caisse des mines)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Rémunération de la caisse des dépôts pour la fonction service de la prestation	M€	12,7	12,3	11,6	11,6	11,6	10,8
Masse des prestations servies	M€	1299	1240	1199	1177	1177	1114
Ratio	c€	0,98	0,99	0,97	0,99	0,99	0,97

Commentaires techniques

Source des données : Caisse des dépôts

Mode de calcul : Cet indicateur rapporte le montant de la rémunération de la Caisse des Dépôts par la CANSSM au montant des prestations légales versées aux mineurs retraités.

Ce ratio ne prend pas en compte les prestations légales versées par la Caisse des dépôts aux agents statutaires de la CANSSM, qui font l'objet d'une rémunération forfaitaire.

Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Programme n° 195 | Objectifs et indicateurs de performance

INDICATEUR**1.3 – Dépenses de gestion pour 1€ de prestations servies (régime SEITA)**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Rémunération de l'APC pour la gestion	€	265 160	275 000	279 000	282 134	284 655	Non déterminé
Masse des prestations servies	M€	146,8	141,3	136	135,4	136,1	Non déterminé
Ratio	c€	0,18	0,20	0,20	0,20	0,20	Non déterminé

Commentaires techniquesSource des données : APC

Mode de calcul : cet indicateur rapporte la rémunération de l'APC qui correspond à la facture totale pour ce régime (y compris les charges directes) aux prestations servies qui correspondent aux seules prestations légales.

ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant de l'acte de gestion le plus complexe du processus « retraite » qui mobilise un volant de moyens incompressibles (frais fixes), la tendance haussière du coût de la primo-liquidation est appelée à se confirmer à l'avenir. L'augmentation constatée ces dernières années demeure toutefois modérée.

En effet, le dernier cotisant du régime de la SEITA ayant liquidé sa retraite sur l'exercice 2018, il n'y a désormais plus aucun cotisant actif au sein du régime. De fait, la masse des prestations servies est désormais strictement décroissante d'une année sur l'autre, ce qui génère de manière mécanique une hausse relative du ratio frais de gestion / prestations servies.

S'agissant des frais de gestion, la part qu'ils représentent par rapport à la masse de prestations servies est relativement réduite pour les deux régimes.

OBJECTIF**2 – Optimiser le taux de recouvrement****INDICATEUR****2.1 – Taux de récupération des indus et trop versés**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2019 Réalisation	2020 Réalisation	2021 Prévision PAP 2021	2021 Prévision actualisée	2021 Réalisation	2023 Cible PAP 2021
Régime de retraite des mines	%	91,6	96,0	97,6	97,6	97,35	97,6
Régime SEITA	%	93	89	95	95	93	Non déterminé

Commentaires techniquesSource des données : Caisse des dépôts, APC

Mode de calcul : Pour la Retraite des mines, les trop versés correspondent dans la majorité des cas, à des prestations servies postérieurement au décès du titulaire.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Dans le cadre des mesures prises par les deux régimes afin de maîtriser leurs coûts de gestion, une sensibilisation sur le sujet du recouvrement des indus a permis d'améliorer le taux de recouvrement et le suivi des dossiers susceptibles de déboucher sur un recouvrement effectif. Ces éléments ont permis aux deux régimes d'améliorer leur taux de recouvrement au cours des dernières années. Le niveau atteint depuis quelques années est désormais plus difficile à dépasser, la dépense en gestion nécessaire pour y arriver étant susceptible de dépasser le gain financier attendu, particulièrement dans le cas de régimes en forte décroissance démographique.

Régime des mines :

En matière de recouvrement, deux caractéristiques sont à prendre en compte pour le régime des mines. D'une part, il se caractérise par une forte population de retraités résidant à l'étranger (20 %). D'autre part, la proportion, en constante augmentation, des bénéficiaires de pensions de réversion (près de 50 %), pour lesquelles le recouvrement d'un trop perçu après décès s'avère plus difficile, en raison de la nécessité de devoir identifier les héritiers ou les tiers encaisseurs.

Dans ce contexte, les opérations de recouvrement peuvent s'avérer complexes et coûteuses, surtout lorsqu'il s'agit de pensionnés décédés résidant à l'étranger.

La mise en place de la Mutualisation des Contrôles d'Existence (MCE) en novembre 2019, permet dorénavant de générer des contrôles annuels élargis à l'ensemble des personnels résidant à l'étranger. L'absence de réponse à une enquête de vie dans un délai de 3 mois, donne lieu à suspension du versement de la pension, ce qui a pour conséquence en cas de décès, de réduire sensiblement le montant de créances à récupérer.

Régime de la SEITA :

Pour ce qui concerne la SEITA, le solde total des indus au 31 décembre 2020 s'élève à 145 809 € provisionnés à hauteur de 69 685 € (la méthodologie adoptée par l'APC conduit à ne pas provisionner les créances de l'année). La provision est constituée selon la méthode suivante : créances N provisionnées à 0 %, créances N-1 provisionnées à 50 %, créances N-X et antérieures provisionnées à 100 %. Le recouvrement des indus s'effectue généralement de manière échelonnée par prélèvement sur les échéances de la pension de réversion. Les indus constatés en fin d'année N dégradent mécaniquement le taux de recouvrement de l'exercice N.

Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Programme n° 195 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Présentation des crédits

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2021	Consommation 2021		
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 011 251 217	993 162 126	1 011 251 217 993 162 126	1 011 251 217
02 – Régime de retraite de la SEITA	136 263 707	135 677 909	136 263 707 135 677 909	136 263 707
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	1 099 536	861 255	1 099 536 861 255	1 099 536
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	100 000	100 202	100 000 100 202	100 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)			0 0	0
Total des AE prévues en LFI	1 148 714 460		1 148 714 460	1 148 714 460
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-18 646 963	-18 646 963	
Total des AE ouvertes	1 130 067 497		1 130 067 497	
Total des AE consommées	1 129 801 492		1 129 801 492	

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	Prévision LFI 2021	Consommation 2021		
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 011 251 217	993 162 126	1 011 251 217 993 162 126	1 011 251 217
02 – Régime de retraite de la SEITA	136 263 707	135 677 909	136 263 707 135 677 909	136 263 707
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	1 099 536	861 255	1 099 536 861 255	1 099 536
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	100 000	100 202	100 000 100 202	100 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)			0 0	0
Total des CP prévus en LFI	1 148 714 460		1 148 714 460	1 148 714 460
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-18 646 963	-18 646 963	
Total des CP ouverts	1 130 067 497		1 130 067 497	
Total des CP consommés	1 129 801 492		1 129 801 492	

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2020	Consommation 2020		
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 062 671 605	1 056 165 042	1 062 671 605	1 062 671 605 1 056 165 042
02 – Régime de retraite de la SEITA	139 238 024	141 980 383	139 238 024	139 238 024 141 980 383
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	1 343 337	1 283 799	1 343 337	1 343 337 1 283 799
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	120 000	100 000	120 000	120 000 100 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)			0	0 0
Total des AE prévues en LFI	1 203 372 966		1 203 372 966	1 203 372 966
Total des AE consommées		1 199 529 224		1 199 529 224

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention		Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
	Prévision LFI 2020	Consommation 2020		
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	1 062 671 605	1 056 165 042	1 062 671 605	1 062 671 605 1 056 165 042
02 – Régime de retraite de la SEITA	139 238 024	141 980 383	139 238 024	139 238 024 141 980 383
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	1 343 337	1 283 799	1 343 337	1 343 337 1 283 799
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF	120 000	100 000	120 000	120 000 100 000
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)			0	0 0
Total des CP prévus en LFI	1 203 372 966		1 203 372 966	1 203 372 966
Total des CP consommés		1 199 529 224		1 199 529 224

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 199 529 224	1 148 714 460	1 129 801 492	1 199 529 224	1 148 714 460	1 129 801 492
Transferts aux ménages	10 000	10 000	10 202	10 000	10 000	10 202

Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Programme n° 195 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2020	Ouvertes en 2021	Consommées* en 2021	Consommés* en 2020	Ouverts en 2021	Consommés* en 2021
Transferts aux autres collectivités	1 199 519 224	1 148 704 460	1 129 791 290	1 199 519 224	1 148 704 460	1 129 791 290
Total hors FdC et AdP		1 148 714 460			1 148 714 460	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-18 646 963			-18 646 963	
Total*	1 199 529 224	1 130 067 497	1 129 801 492	1 199 529 224	1 130 067 497	1 129 801 492

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
19/07/2021						2 398 474		2 398 474
01/12/2021						16 248 489		16 248 489
Total						18 646 963		18 646 963

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général						18 646 963		18 646 963

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI</i> Consommation						
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines		1 011 251 217 993 162 126	1 011 251 217 993 162 126		1 011 251 217 993 162 126	1 011 251 217 993 162 126
02 – Régime de retraite de la SEITA		136 263 707 135 677 909	136 263 707 135 677 909		136 263 707 135 677 909	136 263 707 135 677 909
04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer		1 099 536 861 255	1 099 536 861 255		1 099 536 861 255	1 099 536 861 255
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF		100 000 100 202	100 000 100 202		100 000 100 202	100 000 100 202
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)			0 0			0 0
Total des crédits prévus en LFI *	0	1 148 714 460	1 148 714 460	0	1 148 714 460	1 148 714 460
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-18 646 963	-18 646 963		-18 646 963	-18 646 963
Total des crédits ouverts	0	1 130 067 497	1 130 067 497	0	1 130 067 497	1 130 067 497
Total des crédits consommés	0	1 129 801 492	1 129 801 492	0	1 129 801 492	1 129 801 492
Crédits ouverts - crédits consommés		+266 005	+266 005		+266 005	+266 005

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 148 714 460	1 148 714 460	0	1 148 714 460	1 148 714 460
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	1 148 714 460	1 148 714 460	0	1 148 714 460	1 148 714 460

Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Programme n° 195 | Justification au premier euro

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	45 948 578	45 948 578	0	45 948 578	45 948 578
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	0	0	0	0	0
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	45 948 578	45 948 578	0	45 948 578	45 948 578

Dépenses pluriannuelles

Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Programme n° 195 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2021	CP 2021
AE ouvertes en 2021 * (E1) 1 130 067 497	CP ouverts en 2021 * (P1) 1 130 067 497
AE engagées en 2021 (E2) 1 129 801 492	CP consommés en 2021 (P2) 1 129 801 492
AE affectées non engagées au 31/12/2021 (E3) 0	dont CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 1 129 801 492
AE non affectées non engagées au 31/12/2021 (E4 = E1 - E2 - E3) 266 005	dont CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 brut (R1) 0				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 (R2) 0				
Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2020 net (R3 = R1 + R2) 0	-	CP consommés en 2021 sur engagements antérieurs à 2021 (P3 = P2 - P4) 1 129 801 492	=	Engagements ≤ 2020 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R4 = R3 - P3) -1 129 801 492
AE engagées en 2021 (E2) 1 129 801 492	-	CP consommés en 2021 sur engagements 2021 (P4) 0	=	Engagements 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R5 = E2 - P4) 1 129 801 492
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 (R6 = R4 + R5) 0
				Estimation des CP 2022 sur engagements non couverts au 31/12/2021 (P5) 0
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2022 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2021 (P6 = R6 - P5) 0

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2021 + reports 2020 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Programme n° 195 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines		1 011 251 217 993 162 126	1 011 251 217 993 162 126		1 011 251 217 993 162 126	1 011 251 217 993 162 126

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 011 251 217	993 162 126	1 011 251 217	993 162 126
Transferts aux autres collectivités	1 011 251 217	993 162 126	1 011 251 217	993 162 126
Total	1 011 251 217	993 162 126	1 011 251 217	993 162 126

La subvention versée en 2021 à la CANSSM pour le financement du régime d'assurance vieillesse des mines s'avère inférieure de 18 M€ (soit un écart de - 1,8 %) au montant prévu en loi de finances initiale pour 2021. Cet écart est notamment lié à une surmortalité des affiliés du régimes de retraite sur l'année écoulée.

ACTION

02 – Régime de retraite de la SEITA

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Régime de retraite de la SEITA		136 263 707 135 677 909	136 263 707 135 677 909		136 263 707 135 677 909	136 263 707 135 677 909

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	136 263 707	135 677 909	136 263 707	135 677 909
Transferts aux autres collectivités	136 263 707	135 677 909	136 263 707	135 677 909
Total	136 263 707	135 677 909	136 263 707	135 677 909

La subvention du programme 195 versée au régime de retraite de la SEITA a été inférieure de 0,6 M€ à la loi de finances initiale de 2021, soit un écart d'environ - 0,4 %.

Au 31 décembre 2021, le régime comptait 6 984 titulaires d'une pension de retraite (- 4,1 % en variation annuelle) et ne compte désormais plus aucun cotisant actif.

ACTION**04 – Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 099 536	861 255	1 099 536	861 255
Transferts aux autres collectivités	1 099 536	861 255	1 099 536	861 255
Total	1 099 536	861 255	1 099 536	861 255

La subvention de l'Etat en 2021 versée au régime de retraite des régies ferroviaires d'outre-mer (CRRFOM), régime fermé et en extinction, qui ne réunissait plus que 53 bénéficiaires en décembre 2021, a été inférieure de 0,2 M€ aux prévisions sous-jacentes du PLF 2021. Cet écart résulte d'une baisse plus importante que prévue du nombre de pensionnés, mais cet écart n'est que peu significatif au regard du montant global du programme.

Compte tenu du nombre d'affiliés en décroissance continue, la précision de la prévision (rapportée aux masses de pensions servies) est appelée à se dégrader à l'avenir.

Régimes de retraite des mines, de la SEITA et divers

Programme n° 195 | Justification au premier euro

ACTION

07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Versements liés à la liquidation de l'ORTF		100 000	100 000		100 000	100 000
		100 202	100 202		100 202	100 202

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	100 000	100 202	100 000	100 202
Transferts aux ménages	10 000	10 202	10 000	10 202
Transferts aux autres collectivités	90 000	90 000	90 000	90 000
Total	100 000	100 202	100 000	100 202

La subvention couvrant à la fois des allocations sur-complémentaires de retraite, des rentes d'accident du travail (versées par le Service des retraites de l'Etat - SRE) et les frais de gestion de l'Association pour la prévoyance collective (APC), a été conforme aux prévisions établies dans le cadre du PLF 2021.

ACTION

11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>						
11 – Régime de retraite complémentaire des exploitants agricoles (RCO)			0 0			0 0

Cette action a été supprimée par la loi de finances initiale pour 2020.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation